

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/08/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de  
Mantes-la-Jolie  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 21 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/08/2020.

**Présents** : Mmes : BELIALI Maëlle, BOLAND Vanessa, FLIS Marie, GUILLEMIN-PRESTEL Eveline, JOSSE Elodie, LEBORGNE Séverine, MALLER Corinne, MM : BRIAND Mickaël, LETELLIER Mickaël, MAROT Xavier, PERROT Joël

Excusé(s) : MM : CORNILLON Christophe, SANCHEZ Antony  
Absent(s) ayant donné procuration : MM : DESEINE Jérôme à Mme FLIS Marie, MONNET Jean-Charles à M. PERROT Joël

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Elodie JOSSE

30/2020 – Mise en place d'un tarif pour le cas d'une buvette municipale

Pour le cas où la commune proposerait une manifestation avec buvette, madame le maire expose qu'il convient de délibérer un tarif pour toute vente au nom de la mairie, comme dans le cas par exemple d'une manifestation organisée pour le forum des associations. Ainsi, les tarifs communément utilisés. Le régisseur titulaire s'assurera de la suppléance pour l'encaissement des recettes, si son suppléant et lui-même sont absents et soumettra au maire l'arrêté pour le remplacement :

Désignation	Unité	Coût
Canette de soda, jus de fruit	1	1,50
Petite bouteille d'eau	1 de 50 cl	1,00
Cidre	1 verre	1,50
Bière	1 canette	2,00
Café	1	0,50
Frites	Barquette	2,00
Saucisses	2 par deux	2,00
Sandwich grillades	1 quart baguette	3,00
Gâteau	1 part	1,00

**Considérant l'avis favorable** des membres du bureau réunis le 15 août 2020,

**Considérant l'avis favorable** des élus réunis en pré-conseil le 17 août 2020, par le maire Marie FLIS, Présidente de séance, qui ont pu assister à cette réunion Mesdames JOSSE, LEBORGNE, GUILLEMIN-PRESTEL, MALLER, BELIALI, BOLAND, Messieurs MAROT, LETELLIER, PERROT, soit 10 élus sur 15

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal VOTENT les tarifs tels que présentés et approuvent à l'unanimité le tableau ci-dessus, pour une application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/08/2020  
Le Maire  
Marie FLIS

